



PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil
communal
du mercredi 5 avril 2017

N° 8/ 2016-2021

Présidence de **M. Baptiste MULLER**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués
1 Conseiller sera présent dès le point 4, après son assermentation
93 sont présents,
6 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : **DE BELLIS Giancarlo, DECOSTERD Eric, DELLWO BAUER Katharina, GAILLARD Benjamin, KLOETI Philippe, NZIKOU Jean.**

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Point 11 nouveau : Interpellation Frédéric Vallotton et consorts "Pour une manipulation appropriée de nos archives".

Point 12 nouveau : Dépôt et développement de l'interpellation du Groupe PLR « Commission consultative Suisses-Etrangers : quand saine gestion et fantaisie ne font pas bon ménage ».

Point 13 nouveau : Interpellation du Groupe PSIG « Des feuilles plus transparentes pour les arbres morgiens ? » Dépôt et développement.

Point 14 nouveau : Motion Jean-Pierre Morisetti « Pour une monnaie locale morgienne ». Dépôt et développement.

Point 15 nouveau : Motion du Groupe des Verts « Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous : flore, faune et humains ». Dépôt.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2017.
2. Démission d'un Conseiller communal.
3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Préavis de la Municipalité :

N° 15/4.17 Demande d'un crédit de CHF 140'000.00 pour la rénovation de la place de jeux du Temple (PLR) – 1^{re} séance de commission : mercredi 12 avril 2017, à 18 h 30, salle Henri-Perregaux;

7. Rapports de commissions :

N° 9/3.17 Mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale :
Création d'un poste de coordinateur/trice de cohésion sociale
Création d'une équipe d'animation et de travail social;
Rapport de **majorité** et rapport de **minorité**;

N° 16/4.17 Motion Christian Hugonnet "Repenser le Fonds communal pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables";

N° 17/4.17 Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour soutenir le projet de reprise locale du Journal de Morges - Rapport de **majorité** et rapport de **minorité**.

8. Postulat Philippe Laurent et consorts "Pour une consultation accrue de la population en matière d'urbanisme" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

9. Motion des Vert'Libéraux "Pour une mobilité morgienne fluide prenant en compte tous les moyens de déplacements, en privilégiant la mobilité douce" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

10. Motion du Groupe des Verts "Pour un subventionnement transparent et équitable des manifestations" – Développement.

11. Interpellation Frédéric Vallotton et consorts "Pour une manipulation appropriée de nos archives".

12. Dépôt et développement de l'interpellation du Groupe PLR « Commission consultative Suisses-Etrangers, quand saine gestion et fantaisie ne font pas bon ménage ».

13. Interpellation du groupe PSIG « Des feuilles plus transparentes pour les arbres morgiens ? » - Dépôt et développement.

14. Motion Jean-Pierre Morisetti « Pour une monnaie locale morgienne » - Dépôt et développement.

15. Motion du Groupe des Verts « Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous : flore, faune et humains » - Dépôt.

16. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

17. Questions, vœux et divers.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2017.
- Préavis de la Municipalité N° 15/4.17 Demande d'un crédit de CHF 140'000.00 pour la rénovation de la place de jeux du Temple
- Rapports de commissions :

N° 9/3.17 Mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale :
Création d'un poste de coordinateur/trice de cohésion sociale
Création d'une équipe d'animation et de travail social;
Rapport de majorité et rapport de minorité;

N° 16/4.17 Motion Christian Hugonnet "Repenser le Fonds communal pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables";

N° 17/4.17 Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour soutenir le projet de reprise locale du Journal de Morges - Rapport de majorité et rapport de minorité.

- Communiqué aux communes de la Région Morges – Conférence régionale 2017

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2017.

Page 149, la quatrième remarque « la parcelle communale 2486 a une surface actuelle de 41'787 etc. » est à supprimer car M. Kubler ne l'a pas lu. Il figurait sur le texte qu'il avait transmis à la secrétaire du Conseil mais il n'avait plus lieu d'être durant la séance suite aux modifications de M. Züger.

Page 166 tout à la fin, intervention de M. Pascal Gemperli. Ce n'est pas la "population" qui a un impact mais "une politique publique". La phrase correcte serait donc: "Il pense que si c'est une politique publique qui a un impact sur cette baisse il serait intéressant de le savoir afin de poursuivre dans ce sens. "

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Démission d'un Conseiller communal.

M. le Président Baptiste MULLER lit la lettre de démission de M. Raoul Vionnet du Groupe UDC. M. Vionnet est entré au Conseil le 14 juin 2017 et n'a été membre d'aucune commission.

3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal.

Lors de sa séance ordinaire du 28 mars 2017, le Bureau électoral a élu M. Sylvain Bolliger du Groupe UDC, en remplacement de M. Raoul Vionnet.

M. Bolliger prête serment et rejoint les rangs de son parti dans l'assemblée.

4. Communications du Bureau.

M. le Président Baptiste MULLER annonce deux communications orales.

- Elections cantonales du 30 avril 2017. Chaque groupe politique est prié de convoquer la moitié de ses membres pour participer au dépouillement. Rendez-vous est fixé à 8h30 aux foyers de Beausobre pour les personnes concernées. Les candidats au Grand Conseil feront le dépouillement des bulletins du Conseil d'Etat. Une convocation officielle suivra par mail.
- Le nouveau règlement communal va prochainement entrer en vigueur, le Bureau et le Greffe imprimeront le document et créeront le registre des intérêts.

5. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAKUES annonce six communications orales.

Exposition "Alimentation, énergie & vous" à l'Espace 81

M. le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« À l'Espace 81, jusqu'au 27 avril 2017, la Ville de Morges présente une exposition intitulée "Alimentation, énergie & vous", consacrée à informer sur l'empreinte énergétique de nos choix alimentaires. Cette exposition s'inscrit dans la suite d'un dialogue entretenu avec les écoles de Morges sur le jardinage et l'alimentation dans le cadre du projet "Coup d'Pousse", qui a permis à près de 500 élèves d'établissements primaires de jardiner en 2016.

L'exposition a été développée par la Ville de Morges en collaboration avec le Réseau d'échange pour le développement durable. Son but principal est d'éclairer la thématique de l'énergie dans nos choix alimentaires, afin de permettre à tout un chacun de mieux connaître son empreinte énergétique liée à l'alimentation. Ce thème nous concerne tous, et les enjeux d'une alimentation durable touchent notre santé, notre économie, et notre environnement. L'exposition "Alimentation, énergie &

vous" révèle des secrets du cycle de vie des produits alimentaires et dévoile des gestes faciles pour faire des choix plus durables. »

Reprise du Café-restaurant de la piscine

M. le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

*« La Municipalité a décidé de mettre l'exploitation du café-restaurant et du chalet à glaces de la piscine à disposition sous la forme d'un **contrat de prêt à usage**.*

Compte tenu du nombre de postulations spontanées déjà reçues et du temps restant à disposition pour mener à bien toutes les démarches nécessaires afin d'assurer un début d'exploitation dès l'ouverture de la piscine, la Municipalité a décidé qu'il n'y aurait pas d'appel d'offres.

Cette manière de faire a été choisie pour assurer l'ouverture du café-restaurant pendant la saison de la piscine afin de servir au mieux la population.

Auparavant, et afin de s'assurer que cette procédure soit légale, l'avocat conseil de la Commune avait été consulté.

*Nous vous informons que la candidature retenue s'est portée sur les tenanciers du Restaurant **La Cantina**, à Morges, qui proposeront de la cuisine traditionnelle et continentale à des prix attractifs.*

Pour le public, il sera possible de se restaurer par un petit déjeuner dès l'ouverture de la piscine. A midi, deux menus du jour seront proposés; de même, la possibilité sera offerte de manger des salades ou Vegan. Il sera aussi possible de commander à la carte. Les vins de la Ville seront également proposés

Par cette communication, il est répondu à la question du 1^{er} mars 2017 de M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand. »

Théâtre et foyers de Beausobre – Lancement des études

M. le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Par la présente, la Municipalité informe le Conseil communal du lancement des études donnant suite au rapport N° 18/5.16 octroyant un crédit pour l'étude des projets de la première phase de développement de Beausobre.

Un concours d'architecture sera lancé dans le courant du mois d'avril pour la construction des nouveaux foyers ainsi que la transformation de l'espace de liaison central. Dans le même temps, des appels d'offres seront lancés pour la rénovation du Théâtre et la transformation des anciens foyers pour la création d'un Accueil et restauration en milieu scolaire (AREMS) ainsi que pour la reconstruction de l'administration du Théâtre comprenant une extension du Conservatoire de musique l'Ouest vaudois (COV).

Ces projets seront menés et réalisés conjointement comme initialement prévu. La Municipalité veillera à coordonner activement l'avancement des études et la réalisation des travaux prévue pour l'horizon 2019.

Le Conseil communal sera bien évidemment associé aux étapes marquantes du projet par le dépôt prochain des demandes de crédits d'étude correspondantes ».

Réaménagement des espaces publics de la Gare

M. le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Le temps d'une journée la place de la Gare sera mise à disposition de la population et des passants. Le but de cette journée est de permettre à toutes et tous de faire part à la Ville de leur vision, envies, pour le projet d'aménagement de la nouvelle place de la Gare, sans trafic autorisé, et de ses apports.

Diverses animations sont prévues, notamment la mise à disposition d'éléments que le public pourra concrètement disposer sur la place pour créer des aménagements éphémères.

Les données récoltées serviront de base à un cahier des charges, qui définira le programme de la future place de la Gare de Morges et sera transmis au groupement de mandataires en charge du projet d'espace public. L'information récoltée le jour de l'événement sera également mise à disposition de la population à travers le site web de la Ville.

Naturellement les membres du Conseil communal sont invités, comme tous les membres de la société civile, à prendre part à cette journée qui se veut ludique et ouverte à la réflexion. Un flyer a été distribué ce soir à cet effet et plus d'informations se trouvent sur le site www.morgesavenir.ch. »

Chantier requalification de l'avenue de Marcelin – modifications de circulation

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« L'important chantier Marcelin - J.-J.-Cart avance conformément au programme établi. Les mesures concernant les modifications de la circulation font l'objet d'études en étroite collaboration avec nos partenaires.

Concernant la communication de ces mesures à la population, des infos-travaux ont été distribués à tous les riverains touchés par ces perturbations et les commerçants ont été contactés personnellement. Une annonce a été publiée dans le Journal de Morges ainsi que dans le quotidien La Côte.

Les interventions à l'avenue J.-J.-Cart sont toujours en cours, les travaux ont toutefois débuté sur le futur carrefour-giratoire de la Tour pour se poursuivre ensuite sur l'avenue de Marcelin en direction d'Echichens en plusieurs étapes. Une restriction de circulation supplémentaire a dû être mise en place sur l'avenue de Marcelin. Celle-ci doit permettre la réalisation des travaux du giratoire mais également la pose des conduites et travaux routiers sur ce tronçon. La circulation motorisée est autorisée uniquement dans le sens de la montée en direction d'Echichens et le trafic provenant du Nord de la ville sur cet axe est dévié sur les avenues du Delay et du Moulin.

En ce qui concerne les transports publics, des adaptations des itinéraires et des arrêts de bus ont été décidées avec la direction des MBC.

Des informations complémentaires sont disponibles sur les sites www.morgesavenir.ch ainsi que www.mbc.ch et mises à jour régulièrement. »

Présentation de la PRM au Conseil communal

Mme la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND s'exprime en ces termes :

« L'Association de communes Police Région Morges se propose de présenter ses missions et son mode de fonctionnement au Conseil communal le 3 mai prochain.

Cette présentation sera faite par le Commandant Martin de Muralt, à 19 h 30, soit juste avant le Conseil. Chaque Conseiller est cordialement invité.»

M. le Président Baptiste MULLER ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité

M. Jacques-Alain DUFAUX intervient concernant la deuxième communication de M. Züger. Ce week-end est assez chargé entre le salon du vin Divinum et la journée des potiers dans le cadre de la Fête de la Tulipe. Il est surpris d'apprendre la fermeture des bus à la gare et pense qu'une autre date aurait pu être trouvée pour cette journée d'échanges à la place de la Gare.

M. le Municipal Eric ZUGER répond que cette journée a été préparée en collaboration avec la Société MBC ainsi que la PRM. L'itinéraire prévu pour les bus a été approuvé par les MBC. Les commerçants de la gare ont été approchés. La Municipalité a été attentive aux problématiques et propose des solutions.

6. Préavis de la Municipalité

N° 15/4.17 Demande d'un crédit de CHF 140'000.00 pour la rénovation de la place de jeux du Temple.

Commission à 7 membres. Présidence au Groupe PLR.

Les commissaires sont :

Brigitte COENDOZ	David GUARNA	Sylvain BOLLIGER
Rose NGO PEM	Françoise ADLER	
LISSOUG		
Sylviane TRUDU	Katia CID	

La première séance de commission aura lieu le mercredi 12 avril 2017, à 18 h 30, à la salle Henri-Perregaux.

7. Rapports de commissions :

N° 9/3.17 Mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale :

- **Création d'un poste de coordinateur/trice de cohésion sociale**
- **Création d'une équipe d'animation et de travail social;**

Rapport de majorité et rapport de minorité;

M. Pierre Marc BURNAND, rapporteur de la majorité de la commission, lit les conclusions du rapport de majorité.

Mme Magali ZUGER, présidente et rapporteuse de la minorité de la commission, lit les conclusions du rapport de minorité.

Les conclusions sont différentes du préavis municipal. La parole est donnée à la Municipalité.

Mme la Municipale Sylvie PODIO, remercie pour le travail fourni et conséquent de la part de la commission. Sur le ton la commission ne diffère pas. La Municipalité a déposé un amendement au rapport de majorité, quant au nombre d'EPT supplémentaire, soit 5.65 postes. Si l'amendement ne figure pas au rapport de majorité elle demandera de soutenir le rapport de minorité.

M. Charles DIZERENS regrette le manque de concertation entre le comité de Couvaloup 12 et la Municipalité, il a le sentiment que ce comité a été mis devant le fait accompli. Si le bénévolat ne semble pas être la solution adéquate il pense que le travail effectué par le comité jusqu'à présent mérite tout le respect et il est lieu de les remercier. Il adhère à la politique de cohésion sociale et à la reprise par la Ville. Il est étonnant de constater que Couvaloup 12 est doté de 2.65 EPT, correspondant à 112 heures par semaine pour 18.30 heures d'ouverture du centre. Un animateur socioculturel travaille donc 42 heures 30 pour une présence de 18 heures 30. En sus, des moniteurs sont engagés ponctuellement pour animer des ateliers et des professeurs pour certaines activités culturelles. Il ne lui paraît pas nécessaire d'augmenter les ressources de Couvaloup 12, au contraire elles pourraient même être revues à la baisse. Cela étant, il appartient à la Municipalité de définir les priorités dans une enveloppe de 4.65 postes. Cet effectif devrait permettre de démarrer dans de bonnes conditions, en cohésion avec ce que l'on peut lire dans le préavis au chiffre 1.2, page 4 « pour ce faire la Municipalité propose une nouvelle organisation qui tient compte de la réalité économique de la Commune ». Au chiffre 4, à la page 10 « la mise en œuvre du projet devra aller dans le sens d'une amélioration de l'existant, d'une meilleure maîtrise des coûts, en favorisant la co-construction, plutôt que la consommation pure d'offres de loisirs et de prestations en collaboration avec les partenaires ». Les années à venir s'annoncent difficiles au niveau budgétaire, ceci d'autant plus que les incidences de la généralisation de l'accueil parascolaire n'ont pas été prises en compte dans l'analyse. Il paraît sage que la Commune veille à la parcimonie et aux priorités avec les ressources mises à disposition. Il ne s'agit pas de précéder le développement démographique de la Ville

mais de l'accompagner. La mise en place d'une politique de cohésion sociale doit s'accompagner d'instruments de pilotage et subir une évaluation qualitative et quantitative par l'exécutif, avant une éventuelle augmentation pérenne des postes supplémentaires. Il soutient le rapport de majorité et invite à faire de même.

M. Yvan CHRISTINET pense que la Municipalité a mené une politique de cohésion sociale claire, soutenue par des études et qui est sur le point de passer au stade de la réalisation. Il est déçu en bien du rapport de la majorité. Ce document exhaustif permet de comprendre la problématique depuis ses origines et se montre élogieux vis-à-vis du travail des travailleurs sociaux.

Cependant, la majorité semble interpréter le nombre de postes demandés selon des contours flous alors que des professionnels ont réalisé des études pour mettre ces chiffres en avant. Les finances communales ne devraient, à priori, pas couler avec l'ajout d'un poste de TSP. On ne parle jamais des bénéfices que cette solution pourrait apporter, uniquement des coûts qu'elle engendrerait. Si le rapport de la majorité laisse une certaine liberté à la Municipalité pour le taux d'occupation des postes, elle propose tout de même d'en supprimer un. Sommes-nous prêts à opter pour la solution la moins chère en sachant que le moins cher est toujours trop cher ? On ne peut pas ignorer que la population augmente, que cette population évolue, qu'elle vieillit et qu'elle a des besoins. Pour être cohérent, il faut des ressources techniques et humaines. Il est plus difficile d'engager une politique sociale que de changer un tuyau. Tout comme il est plus facile de demander un poste technique, voire administratif, qu'un poste de travailleur social. Supprimer un poste n'est pas la bonne solution, c'est comme se lancer dans les 20 km de Lausanne à cloche pieds. Il demande, au nom du Groupe des Verts, de soutenir l'amendement de la Municipalité.

M. Jacques DUBOCHET est très heureux à Morges. Il fait partie de la COGEST, dans le dicastère Infrastructure et gestion urbaine, le plus gros dicastère. Celui qui nous fournit l'eau, les routes et pour lequel on ne rechigne pas à payer des impôts. Notre avenir dépend des routes, de l'eau que nous recevons mais encore plus de la qualité de la vie en commun à Morges. Dans son quartier, tout le monde se salue, dans les bus les chauffeurs saluent aussi. Mais ce n'est pas un acquis définitif. Le monde est en danger sur ces questions. Les menaces qui viennent de l'extérieur et aussi de l'instabilité interne sont réelles. Il pense que cela vaut la peine de faire un gros effort du côté de la cohésion sociale.

Mme Rose NGO PEM LISSOUG pense que la cohésion sociale constitue un engagement vers la diminution des disparités économiques et sociales et un accès aux droits fondamentaux pour tous les citoyens. C'est ce qui donne le sens du « bien vivre ensemble » dans une société où chacune et chacun trouve sa place. Cela nécessite une adhésion et participation collective de tous les citoyens et services sociaux. Tels que les services publics, les associations, les milieux économiques, les communautés, les élus politiques. A ce dessein, il est indispensable de collaborer avec tous les acteurs et actrices de la Commune qui peuvent mettre en œuvre cette cohésion par la mise en réseau de divers partenaires. Cela demande d'articuler des structures, de créer des synergies, des occasions de rencontres entre tous les acteurs sociaux et les citoyens.

Dans ce contexte, la création d'un poste de coordinateur rattaché à la Direction de la cohésion sociale et logement, ainsi que la création d'un poste de travailleur social de proximité, permettrait d'atteindre ces objectifs.

L'environnement représente ce qui entoure la personne, qui lui est externe et influence sur le bon ou mauvais fonctionnement d'une personne dans la société. La connaissance de la langue, des règles, des normes, des lois formelles ou informelles sont des facteurs qui peuvent limiter ou favoriser les performances, encourager ou pas la participation sociale d'un individu.

Bien que bon nombre de mesures soient prises à Morges, certains citoyens ne sont pas intégrés professionnellement ou socialement car ils rencontrent des obstacles et ne peuvent pas faire bénéficier la Commune de leurs compétences. Plusieurs migrants rencontrent de nombreux obstacles de l'environnement social pour accéder à une activité productive, associative, sportive ou culturelle et elle trouve cela regrettable car ils ont des compétences à offrir à la Commune.

De plus, le vieillissement et l'augmentation démographique de la population nécessitent d'anticiper la création de dispositifs avec des moyens financiers et humains suffisants. Il a été relevé dans le diagnostic de Social Design que les moyens financiers accordés au dicastère concerné restent insuffisant au regard des besoins réels, et pour relever les défis de la participation sociale, de l'intégration, de l'inclusion et de la construction d'une société interculturelle.

Pour ces motifs elle demande de bien vouloir voter l'amendement de la Municipalité.

Mme Patricia DA ROCHA s'exprime en ces termes :

« Il est indéniable que la Ville de Morges a grand besoin d'une coordination améliorée en matière de cohésion sociale. En effet, les prestations fournies par la ville dans ce domaine sont sous la responsabilité de plusieurs organismes différents, ce qui n'est pas optimal. Concernant Couvaloup 12, l'essoufflement de ses bénévoles, la difficulté pour le comité à gérer les problèmes de ressources humaines, la faible utilisation du bâtiment, amènent à penser que la communalisation du Centre, et donc la dissolution de l'Association, est certainement une décision sage et le Groupe UDC rejoint la Municipalité dans cette démarche.

Cependant, sachant que la nouvelle politique de cohésion sociale devra se réorganiser totalement à l'interne, que les futurs projets sont à l'heure actuelle encore inconnus et, compte tenu du fait que l'on pourra toujours augmenter le nombre d'EPT après un premier bilan, mais jamais le diminuer, s'il s'avère exagéré, la proposition du rapport de majorité, de commencer modestement, paraît tout à fait sensée.

Prenons un instant également pour nous arrêter sur la problématique du taux actuel de travail effectif du personnel de Couvaloup 12 auprès des jeunes. Actuellement entre 33 et 41 % selon les chiffres communiqués par l'Association. Ce qui paraît aberrant mais qui concorde évidemment avec le nombre d'heures d'ouverture du Centre par semaine, soit 18.5 heures. Selon la situation future de communalisation demandée par le préavis dans laquelle l'équipe d'animateurs et les travailleurs sociaux feront partie d'une seule et même équipe coordonnée, avec gestion profes-

sionnelle du personnel, ce taux de présence effective de 33 ou 41 % pourrait sans doute doubler, ce qui augmenterait massivement la présence auprès des jeunes sans élever le nombre d'EPT et donc optimiserait sensiblement l'efficacité du programme.

Créer un poste de coordinateur de cohésion sociale, oui, mais pas nécessairement à 100%. Créer un poste supplémentaire de travailleur social de proximité, oui, mais pas nécessairement à 100%. En tous cas pas avant d'avoir eu l'occasion de prendre la mesure du projet, d'après une évaluation claire des objectifs atteints, ou pas. Laissons donc cette nouvelle politique faire ses preuves, la réadaptation des effectifs sera ensuite possible, si nécessaire.

C'est dans cette optique raisonnablement justifiée que le Groupe UDC vous invite à voter les conclusions du rapport de majorité, non amendé. »

M. Mario PASQUALONE relève le consensus sur la nécessité de cette cohésion sociale et pense que c'est positif. Le désaccord se cristallise autour du poste EPT supplémentaire. Il pense qu'il faut soutenir l'amendement de la Municipalité. Comparé avec d'autres villes, Morges compte moins de travailleurs sociaux de proximité que Nyon, Vevey ou Yverdon.

Il relève que la Société Social Design, qui a réalisé le diagnostic social, existe depuis 10 ans et qu'elle fournit des conseils en matière de planification politique et de gouvernance pour des administrations publiques et des entreprises privées. Il pense qu'il serait préférable d'utiliser en notre faveur ses recommandations, sinon à quoi bon utiliser ces aides, autant conserver cet argent pour engager un ETP supplémentaire.

Les missions et objectifs décrits en page 9 du préavis sont à son sens clairs. Pour les réaliser, il faut des forces vives. Il est difficile d'appréhender le métier de TSP. La matière de travail c'est la pâte humaine. La qualité première requise est d'être à l'écoute et de fédérer. Ce métier requiert diplomatie et patience, la confiance se gagne lentement. Le cadre de travail c'est les quartiers et les lieux publics. Ces employés travaillent le soir et le week-end. En résumé, l'engagement d'un TSP supplémentaire est justifié, il y a du pain sur la planche.

Par rapport au poste de coordinateur, M. Pasqualone fait un comparatif sur le nombre de cadres dans différents services de la Ville de Morges. Le Service jeunesse sécurité sociale et logement dispose de 2 cadres pour 81 collaborateurs. En comparaison le Service infrastructures, énergies et espaces publics, compte 8 cadres pour 72 collaborateurs.

Il pense que ce poste de coordinateur ne doit pas être remis en question. La personne engagée ne se contentera pas d'exécuter des tâches techniques sans enjeux, auquel cas il n'y aurait aucune nécessité à engager un cadre. Le travail du coordinateur sera précieux pour créer des partenariats, et décrocher de nouveaux mandats et donc de nouveaux financements auprès du Canton et de la Confédération.

Nous vivons dans un contexte social et économique difficile et il faut investir des moyens importants pour que la paix règne, elle a un prix. Il vaut mieux intervenir en amont, cela coûtera certainement moins cher qu'un EPT par an.

Pour toutes ces raisons, M. Pasqualone encourage l'assemblée à soutenir l'amendement municipal.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER ne doute pas que personne dans cette salle ne remette en cause la nécessité de la mise en place d'une cohésion sociale. Même si l'on peut regretter la communalisation de Couvaloup 12 et plus encore la manière dont le comité de cette association a été traité et qui n'a guère d'autre choix que la communalisation tant il ressort éprouvé et affaibli de cet engagement.

La majorité a admis que le nombre d'EPT soit augmenté. Un taux de 4.65 EPT donne à la Municipalité des moyens importants pour atteindre les objectifs fixés. Cette augmentation de poste n'est pas des moindres en terme de ressources. La Municipalité a fait part à la commission de sa volonté de rationaliser le travail des éducateurs, d'introduire une gestion professionnelle du personnel. Ce qui en soi est une bonne chose. Cela induit que sur les 3.65 EPT actuels les personnes seront d'avantage à disposition de la population, mieux organisées, mieux encadrées, qu'elles pourront absorber plus de tâches et offrir d'autres prestations.

La majorité de la commission n'a pas simplement demandé à la Municipalité de faire ses preuves sur les objectifs avancés avec les 3.65 EPT à disposition, elle a également admis que le développement de la Ville et l'augmentation de population qu'il génère nécessitait l'augmentation des forces vives et a accepté de passer de 3.65 à 4.65 EPT.

Cette augmentation n'est pas des moindres, si l'on compare les moyens mis en œuvre par la Commune pour les jeunes via ces postes et les moyens que la commune donne aux sociétés sportives, qui elles aussi, s'occupent d'encadrer des jeunes et des moins jeunes.

Enfin, cette augmentation n'est pas des moindres non plus sur le plan financier. Notre Ville devra faire face dans un avenir imminent à de grands chantiers, de grandes réalisations, qui tous ont un coût. Il s'agit de faire preuve d'une gestion raisonnable et de dépenser l'argent du contribuable à bon escient. Elle rappelle les paroles de M. Bastien Monney qui revendiquait la bonne gestion des deniers publics lors du dernier Conseil. Elle revient également sur le slogan du Groupe PSIG « des actes, pas de blabla » et les encourage à s'y tenir en agissant pour la gestion raisonnable de l'argent du contribuable, en votant pour le rapport de majorité ce soir.

En conclusion, le rapport de la majorité donne à la Municipalité des moyens certains pour mettre en œuvre sa politique de cohésion sociale en attendant d'avoir identifié les besoins, d'avoir un retour étayé, un bilan de ce qui aura été fait ou pas. Bilan sur lequel la Municipalité semble d'accord, selon les propos de Mme Podio.

Le rapport de minorité conclut qu'il est de notre responsabilité de soutenir les actions de la Municipalité visant à renforcer la cohésion sociale.

Le rapport de majorité en concluant avec l'acceptation de 4.65 EPT ne dit pas autre chose.

Le rapport de minorité nous incite à ne pas avoir peur d'investir dans cette voie et à nous donner les moyens pour permettre à chacun de trouver une place dans la société.

Les conclusions du rapport de majorité visent exactement le même objectif. Il est difficile de comprendre en quoi l'augmentation de 4.65 EPT soutenue par la majorité est malvenue.

En réalité, la minorité n'a pas les arguments pour expliquer pourquoi la Municipalité ne serait pas en mesure de mettre en place sa politique de cohésion sociale avec 4.65 EPT, ni pourquoi 5.65 EPT le permettraient. Personne ne peut affirmer ici ce soir que 4.65 EPT ne seront pas suffisants à la mise en place de cette politique car il faut une certaine expérience, un certain vécu, un certain recul pour en juger.

La Municipalité n'est pas en mesure, selon elle, de démontrer de manière probante et indiscutable qu'avec 4.65 EPT la tâche est impossible mais qu'avec 5.65 l'organisation sera parfaite.

Le fait que la Municipalité, selon les termes de Mme Podio « n'a pas évalué les besoins avec un pendule » n'est pas un argument suffisamment convaincant.

Dans ces conditions, la prudence, que l'on cultive assurément à droite, mais aussi à gauche, recommande d'y aller doucement et d'aviser par la suite.

C'est pourquoi le Groupe PLR votera le rapport de majorité, non amendé, et encourage à les suivre.

Mme Magali Züger constate trois choses concernant les besoins en ressources humaines.

Premièrement, il faut un coordinateur, point sur lequel les deux parties se rejoignent. Un poste à 50 % n'est pas suffisant selon elle pour coordonner une équipe et gérer des projets. Les deux parties souhaitent que les services du Centre de Jeunesse soient étoffés. Si l'on considère que le travail proposé actuellement pourrait être plus efficient, il serait possible de proposer des horaires plus étendus, sans pour autant augmenter le nombre d'EPT. Cependant, il y a tout de même des limites à l'efficiency. Avec 2.65 EPT il ne sera pas possible de sortir un travailleur social de proximité.

D'où la création du poste de travailleur social de proximité, proposé par la Municipalité mais égrené par la majorité. Pourtant, les missions du TSP sont fondamentales, puisqu'il propose un accompagnement individualisé et va à la rencontre des jeunes sur le terrain.

Le rapport de Social Design dénote qu'un seul TSP ne peut pas couvrir tout le territoire de Morges, en étant suffisamment présent pour constituer une ressource accessible et visible pour tous.

Quant au rapport d'activités 2015 du TSP de Morges, il précise que les entretiens individuels sont passés de 300 en 2014 à 341 en 2015. Cette augmentation de sollicitation est problématique puisque le TSP restreint à un EPT doit diminuer son temps de présence sur le terrain afin de recevoir les jeunes in muros.

En effet, 243 déplacements ont été effectués en 2015 contre 358 en 2014.

Mme Züger invite à soutenir un vrai poste de TSP à 100 % pour qu'il y ait un vrai travail sur le terrain.

Mme Maria Grazia VELINI informe que le Groupe PSIG soutient le rapport de majorité mais amendé par la Municipalité. Si l'amendement est refusé par le Conseil, il soutiendra le rapport de minorité. Ce dicastère est examiné à la loupe et rarement félicité. Aujourd'hui, le Conseil communal a l'opportunité de donner à la Municipalité des moyens de satisfaire à ses attentes quant à ce dicastère. Personne ne peut prédire l'avenir mais il est possible de faire en sorte que le démarrage de cette nouvelle politique se fasse sur de bonnes bases.

M. Jean-Bernard THULER pense que M. Dizerens a bien mis en avant la difficulté pour un comité associatif de gérer une équipe professionnelle, notamment par rapport aux heures effectuées. Sur ce point, il rappelle qu'un enseignant passe autant de temps en classe qu'à côté pour préparer et corriger les devoirs. C'est la même chose pour un TSP. Il revient sur le rapport de M. Burnand, qui, au niveau des appréciations concernant le mandat de la Société Social Design, dit tout et son contraire.

La minorité s'est basée sur l'expertise des professionnels qui ont réalisé ce préavis, ils n'ont pas fait gratuitement confiance à la Municipalité. Qui sommes-nous pour remettre en question ce travail ? La COFIN accepte ce préavis. Il pense que le Conseil peut soutenir l'amendement de la Municipalité.

M. Bastien MONNEY répond aux propos de Mme Kirchhofer et précise qu'il faut mettre les choses dans leur contexte. Un travailleur social de proximité gagnerait environ CHF 100'000.00 par an et il pense que oui l'on peut s'engager pour un tel montant. Il revient sur la proposition du PLR de créer une passerelle au-dessus de l'autoroute pour un montant de CHF 10 à 20 millions, soit 100 à 200 ans de travail d'un travailleur social de proximité. Selon lui, si l'on veut vraiment être attentif à la dépense des deniers publics, on accepte ce poste-ci et l'on refuse la plateforme. Cela lui paraît totalement logique.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER est attristé de voir qu'un commissaire qui a siégé plusieurs années à la Commission des finances confond dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement et mélange investissements pour des infrastructures et frais de fonctionnement récurrents qui se produisent chaque année. Cette vision de la finance n'est pas la sienne. Il pense que si l'on est réellement attentif à la dépense des deniers publics, alors on sait que ce sont les dépenses de fonctionnement qui sont difficiles à manier et avec lesquelles il faut se montrer prudent. Les

dépenses d'investissement s'amortissement sur le très long terme, et ne sont pas l'addition des dépenses de fonctionnement.

Mme Laurence LAMBERT-CAVERSACCIO intervient en tant qu'ancienne membre du comité de Couvaloup 12. Elle salue le fait que les commissaires se soient penchés sur l'épuisement des membres du comité mais regrette que cela ne se soit pas fait avant. Le fait que la Municipalité reprenne la cohésion sociale évitera les problématiques liées aux limites que l'ancien comité a rencontré et les diverses crises auxquelles il a dû faire face.

Ce qui serait intéressant, c'est de pouvoir écouter les jeunes en général, pas uniquement ceux qui fréquentent le centre Couvaloup 12, qui sont minoritaires. Une grande partie de jeunes hors Couvaloup 12 sont enchantés par le travailleur social de proximité.

Mme Lambert-Caversaccio invite vivement à soutenir le rapport de majorité amendé.

Mme la Municipale Sylvie PODIO se réjouit de ce débat qui démontre bien l'importance du sujet. Les avis sont partagés, néanmoins la Municipalité maintient sa position. Un bilan, un comparatif et un audit ont été effectués concernant la création de ces postes de travail. Il en résulte qu'il importe d'avoir un poste supplémentaire pour la direction et un poste de travailleur social de proximité ou d'animation supplémentaire.

Mme Podio précise qu'il s'agira d'une équipe, parmi laquelle certaines personnes travailleront parfois à l'intérieur de la maison et parfois à l'extérieur. Une personne ne sera pas dévolue à une seule et unique fonction, c'est le principal changement proposé au niveau de l'organisation.

Le comparatif avec les sociétés sportives est regrettable, car selon Mme Podio ces sociétés font partie du dispositif de cohésion sociale. Il n'y a pas de division entre le sport et le social ou la culture et le sport, ce n'est pas constructif. Par rapport au sport, elle précise qu'en sus des CHF 240'000.00 distribués aux sociétés sportives il faut ajouter la mise à disposition gratuites des locaux, notamment la patinoire, tous les jours de la semaine.

Mme Podio revient sur les propos de M. Dizerens et précise qu'il est bien prévu d'augmenter les heures d'ouverture de Couvaloup 12, la présence sur le terrain et également d'élargir l'éventail de population concernée. Il est constaté que le TSP est régulièrement confronté à des problématiques de médiation familiale ou de résolution de problèmes de voisinage.

Elle entend bien que la charge de travail est difficile à mesurer et à se représenter. L'idée est de faire de la coproduction et c'est toujours au lancement que ce genre de projet demande le plus de collaborateurs. Il faut une équipe suffisante pour faire démarrer le projet et permettre de limiter les augmentations inévitables liées à l'augmentation de la population par l'avenir, même si l'objectif n'est pas d'augmenter le nombre de postes.

Mme Podio est consciente que les collaborateurs actuels ont subi un choc et pense qu'il est primordial de leur offrir une équipe suffisamment solide, capable de repartir sur de bonnes bases.

Elle remercie de soutenir ce poste supplémentaire qui n'est absolument pas superflu.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« En réponse à ceux qui ont vanté les mérites de l'analyse Socialdesign, je me permets juste de citer un bref extrait du préavis de la Municipalité (préavis N° 7/3.16, page 8s) : «L'analyse de Socialdesign SA a fait ressortir, en priorité, qu'il est difficile de réaliser une évaluation qualitative et quantitative, ainsi que d'obtenir une lisibilité des prestations sociales délivrées sur le territoire, car la Ville n'a, à ce jour, pas défini de manière concrète ses objectifs politiques en la matière». Je rappelle que c'est la Municipalité qui a fait ce constat.

Tous les arguments qu'on a entendus ce soir en faveur de la cohésion sociale, qu'ils viennent des partisans du rapport de minorité ou du rapport de majorité, pourraient être intégrés intégralement dans chacun des deux rapports de majorité et de minorité. En fait, il n'y a qu'une divergence et toute la discussion se concentre sur deux nombres : 4.65 ou 5.65.

La Municipalité propose une augmentation de 5.65 EPT. Ce chiffre, que défend avec vigueur Madame Podio, doit son existence essentiellement au hasard, et il est en réalité totalement arbitraire. Mais cela n'empêche pas Madame Podio et la minorité de la commission d'ériger ce chiffre en dogme et d'y voir une valeur incontournable, un palier infranchissable, une norme indiscutable, une manière de chiffre magique, une valeur mythique intouchable. C'est « réfléchi et solide », dit le rapport de minorité.

En réalité, les 5.65 EPT ne sont pas l'aboutissement d'une réflexion fondée sur des faits ou des projets concrets. Ce chiffre n'est peut-être pas évalué avec un pendule et on peut en donner acte à Madame Podio. Il n'est néanmoins ni réfléchi ni solide, mais le simple résultat d'une addition qui contredit les réflexions de la Municipalité. Tout au long de son préavis, la Municipalité ne cesse de nous dire que la communalisation permettra des synergies, des collaborations facilitées, une meilleure organisation, une plus grande efficacité, la suppression de doublons, des économies d'échelle, en bref des économies tout court ... mais au moment de l'addition la Municipalité oublie d'intégrer ces économies dans le total et donc de moduler ce total en fonction de son analyse et de ses promesses.

Dit autrement, la Municipalité nous donne comme principal argument pour communaliser Couvaloup 12 et le travail social qu'on pourra faire plus avec moins, mais au moment de la conclusion elle l'oublie et elle veut faire plus avec beaucoup plus. En

diminuant très légèrement le résultat de l'addition, pour tenir compte des synergies, des économies d'échelle, de la suppression des doublons, de la meilleure organisation, de la plus grande efficacité annoncée par la Municipalité, la majorité de la commission a simplement fait jusqu'au bout le travail de réflexion qu'a oublié de faire la Municipalité. Mais la majorité de la commission fait ce travail avec beaucoup de modération puisqu'elle n'applique pas à la lettre les slogans de la Municipalité (faire plus avec moins), et qu'elle propose de faire plus ... avec un poste en plus.

Comme Mme Kirchhofer l'a déjà dit, je mets au défi quiconque dans cette salle de démontrer qu'avec 5.65 EPT, on peut mettre en place une politique de cohésion sociale à Morges, et qu'avec 4.65 EPT on ne peut rigoureusement rien faire.

En donnant 4.65 EPT, la majorité de la commission permet à la Municipalité de regrouper sous son aile toutes les forces actuellement dispersées (Couvaloup 12, travailleur social de proximité) et en plus d'ajouter un EPT à ces forces déjà dynamisées par la nouvelle organisation. C'est considérable, surtout avec les explications de la Municipalité qui nous donnent la certitude que le regroupement des forces permettra – comme déjà dit – des nouvelles synergies, une plus grande efficacité, des contrôles facilités, la suppression de certains doublons. La réalité, c'est que ce que propose la majorité de la commission, c'est déjà énorme.

Avec les moyens que lui donne la majorité de la commission, la Municipalité est totalement armée pour mettre en place sa politique de cohésion sociale et mettre en route toute une série de projets. On se réjouit d'en voir le résultat d'ici deux ou trois ans. Et si à ce moment-là on observe une ou deux faiblesses dans l'organisation, alors la Municipalité aura des arguments concrets à nous présenter pour justifier une nouvelle demande.

J'ajoute une dernière réflexion à propos de ces projets. On l'a dit dans le rapport de majorité, et Monsieur Dizerens l'a rappelé tout à l'heure, toute la commission a été choquée par l'absence totale de dialogue entre la Municipalité et le Comité de Couvaloup 12. Inutile de dire que c'est encore pire, si c'est possible, entre la Municipalité et les éducateurs concernés.

*La Municipalité nous dit dans son préavis que la concertation et le travail main dans la main sont les maîtres-mots de cette opération. A titre d'exemple, en page 14 : « Le calendrier défini prévoit une bascule complète au 1^{er} janvier 2017 [ce délai, évidemment, doit être modifié]. D'ici là, les différents partenaires finaliseront **en commun** le projet sur le terrain, ainsi que les questions administratives liées à cette reprise ». Je vous donne un deuxième exemple, en page 15 du préavis de la Municipalité : « La préparation du transfert d'activité et la future organisation est à mettre en œuvre dès le second semestre de l'année 2016, **en étroite collaboration avec l'Association Couvaloup 12** ».*

La réalité, c'est qu'à ce jour il n'y a eu rigoureusement aucune concertation entre la Municipalité et le Comité de l'Association Couvaloup 12, et encore moins entre la Municipalité, ou le Service de cohésion sociale, et les éducateurs concernés. Les projets avec lesquels la Municipalité se gargarise et pour lesquels elle a soi-disant besoin impérativement de 5.65 EPT n'existent pas encore et n'ont jamais été discutés. Dans ces conditions, affirmer que 5.65 EPT est la mesure minimale indispensable pour réaliser ces projets totalement abstraits et encore dans les limbes est une parole gratuite qui ne repose sur rien.

Pour ces multiples raisons, encore une fois, il faut appuyer le rapport de majorité non amendé. »

Mme la Municipale Sylvie PODIO revient sur le fait que la Municipalité a eu des relations avec les collaborateurs de Couvaloup 12, qui se sont stoppées car il fallait renommer une commission et que le travail a pris plus de temps que prévu. Ces personnes ont reçu des cahiers des charges et sont au courant de la procédure et elle a personnellement informé le Président et les membres du comité de l'avancée des débats du Conseil communal.

Concernant le poste de coordinateur, elle cite le texte en page 7 du rapport préavis de la Municipalité argumentant la nécessité de ce poste à 100%.

Par rapport au poste de travailleur social de proximité, elle admet que l'évaluation a été plus difficile. En comparant avec les Villes de Nyon, Yverdon et Vevey, le différentiel se situe de 4.4 EPT à 14.16 EPT. Nyon compte 4.4 EPT mais le chef de service a deux adjoints et un délégué à l'intégration, raison pour laquelle la Municipalité propose 5.65, ce qui lui semble raisonnable en comparaison avec d'autres communes qui doivent mener les mêmes politiques et sont actuellement en train d'augmenter leurs effectifs.

M. le Président Baptiste MULLER explique la procédure de vote. En premier lieu, le vote sur l'amendement municipal au rapport de majorité. Ensuite l'opposition du rapport de majorité au rapport de minorité. Le rapport qui l'emportera sera voté sur le fond en tant qu'amendement au préavis municipal.

L'amendement modifie le point 2 des conclusions comme suit : le 4.65 EPT est transformé en 5.65 EPT et les deux parenthèses qui figurent dans les deux dernières lignes sont retirées.

Résultat du vote sur l'amendement :

Refusé à 49 contre 45 pour et aucune abstention.

Résultat du vote majorité VS minorité:

49 avis pour la majorité, 45 pour la minorité et aucune abstention.

Le rapport de majorité est accepté.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ,

Décide

(57 pour, aucun avis contraire, 34 abstentions)

1. de dire que le travail social de proximité, les activités du Centre Couvaloup 12 et la gestion du bâtiment sis à Couvaloup 12 sont repris par la Ville de Morges dans le courant de l'année 2017 ou au 1^{er} janvier 2018;
2. d'accorder à cet effet à la Direction du dicastère *Cohésion sociale et logement* un total de 4.65 EPT supplémentaires pour la mise en place d'une politique de cohésion sociale, comprenant la reprise des postes des travailleurs sociaux actuellement engagés à Couvaloup 12 et souhaitant poursuivre leur activité dans le nouveau cadre, la reprise d'un poste de travailleur social de proximité actuellement sous la responsabilité d'*Espace Prévention*, la création d'un poste de coordinateur (taux d'activité à définir par la Municipalité) et la création d'un poste de travailleur social de proximité (taux d'activité à définir par la Municipalité);
3. de dire que le montant des salaires, charges sociales comprises, et des frais de fonctionnement relatifs à l'exploitation de cette nouvelle structure sera porté aux comptes de fonctionnement dès l'engagement effectif de ces collaborateurs;
4. de dire que les subventions annuelles de CHF 333'000.00 accordée à l'*Association Couvaloup 12* et de CHF 135'000.00 accordée à *Espace Prévention* pour le travailleur social de proximité sont supprimées dès l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation et que, si cette reprise se fait en cours d'année, le versement de ces subventions se fera au prorata du temps écoulé;
5. de demander à la Municipalité de rapporter auprès du Conseil communal, au plus tard avant la fin de la législature en cours, sur le bilan de la mise en place de la politique de cohésion sociale et de proposer, cas échéant, de nouvelles mesures.

N° 16/4.17 Motion Christian Hugonnet "Repenser le Fonds communal pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables";

M. Michaël FURHOFF, rapporteur de la commission lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

(majorité évidente, moins 18 abstentions)

1. de prendre en considération la motion Christian Hugonnet « Repenser le Fonds communal pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables » ;
2. d'accepter d'étendre l'application du fonds proposé à d'autres domaines liés au développement durable, notamment de lier la motion Christian Hugonnet « Repenser le Fonds communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables » et la motion du Groupe des Verts souhaitant « Un Fonds d'encouragement au développement durable ».

N° 17/4.17 Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour soutenir le projet de reprise locale du Journal de Morges - Rapport de majorité et rapport de minorité.

M. Richard BOUVIER, président-rapporteur de la majorité de la commission, lit les conclusions du rapport de majorité.

Mme Ludivine GUEX, rapporteuse de la minorité de la commission, lit les conclusions du rapport de minorité.

Les conclusions sont différentes, la parole est à la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAKUES remercie la commission pour son travail et ajoute que la Municipalité tenait à donner la parole au Conseil communal sur un sujet de soutien public, tel que le soutien au Journal de Morges. C'est une opportunité intéressante que de pouvoir débattre de ce sujet qui fait couler de l'encre. La Municipalité a soupesé les intérêts des deux modes de soutien financier et s'est tournée vers une aide financière à fonds perdu de CHF 50'000.00. La raison principale de soutenir le rapport de minorité, c'est que M. Jotterand a également démarché les autres communes du district. Il est naturel que la Ville de Morges puisse soutenir le Journal local mais un élan de solidarité doit également exister de la part des autres communes du district. La Municipalité souhaite honorer cette promesse morale ce soir et recommande de voter le préavis municipal et le rapport de minorité.

M. Christian HUGONNET pense, suite à ce qu'il vient d'entendre qu'il y a une confusion des genres. Il ne s'agit pas de supporter le Journal de Morges mais de favoriser son ancrage à Morges en aidant un actionnaire à en prendre le contrôle, cela lui paraît fondamentalement différent. C'est pour cette raison que la notion de prêt a été favorisée, de manière à ne pas favoriser un actionnaire. L'argent versé ne restera pas dans le Journal de Morges, ne restera pas à Morges mais finira chez Tamedia à Zürich. Pour ces raisons, il demande de soutenir le rapport de majorité.

M. Joseph WEISSEN relève que la majorité parle surtout de l'argent, tandis que la minorité parle du bonheur et des valeurs, telles que l'esprit entrepreneurial pour défendre les intérêts du district de Morges, l'éducation civique, l'intégration ou la cohésion du district de Morges.

Quarante communes sont prêtes à faire un don pour soutenir le Journal de Morges. Certes CHF 50'000.00 est un montant important mais placé en perspective avec des projets d'envergure nationale dernièrement accepté par le peuple suisse, il paraît dérisoire. Ce montant de CHF 50'000.00 correspond à 0.4 % du budget de la Ville et ne met pas en péril les finances de la Ville. Les citoyens ne seront pas lésés tel que l'estiment les défenseurs du rapport de majorité.

Lors du dernier Conseil, une aide financière a été accordée au Salon du vin Divinum, pourquoi ne pas soutenir les médias si l'on soutient une telle manifestation ?

M. Weissen ne comprend pas qu'on ne puisse pas soutenir un montant si modeste pour soutenir la presse et le district. Si l'on divise 50'000 par 16'000 habitants, cela revient à CHF 3.10 par habitant, soit même pas le prix d'un café au restaurant.

Pour trois francs il est prêt à soutenir un moyen de cohésion du district et d'intégration pour les nouveaux arrivants dans le district ou les personnes qui souhaitent demander la naturalisation. C'est une opportunité pour agir de manière locale. Il ne se voit pas sauver une presse pour satisfaire les éditeurs et actionnaires qui exigent un rendement sur capital de 10 à 20 %. Par contre, il peut soutenir, sans sourciller, une presse locale où le métier de journaliste, le respect des lecteurs, le rendement sur capital plus modeste (2 % et plus) sont la motivation.

Parce que le rapport de minorité répond à la question de la cohésion du district il recommande d'en voter les conclusions.

M. Jean-Bernard THÜLER suite au débat précédent et à celui-ci, ressent un manque chronique de générosité parmi la majorité des membres de ce Conseil. Le Journal de Morges est selon lui une manière de communiquer très intéressante. Il entend bien que cela puisse choquer de donner CHF 50'000.00, c'est une somme importante.

Il rappelle que CHF 45'000.00 ont été dépensés pour des panneaux lumineux illisibles. Il estime qu'au niveau de la communication il y a mieux à faire et soutiendra le rapport de minorité.

Mme Janine DEVAUD revient sur le mot « donner », est ce que les quarante communes du district sont inconséquentes parce qu'elles ont osé donner ? Elle pense qu'il faut oser donner et que ce qui se passe avec le Journal de Morges est une situation extraordinaire. Il est fait état dans la presse, de tous les journaux qui se meuvent ou s'étiolent. Si M. Jotterand n'avait pas eu le courage de se lancer pour demander de l'aide, ce n'est certainement pas Tamedia qui aurait soutenu la Ville de Morges.

A projet extraordinaire, subvention extraordinaire. Mme Devaud en appelle à l'âme de Morgienne et Morgien de l'assemblée pour soutenir ce journal local qui compte

plus de 1'700 abonnés à Morges et 400 nouveaux abonnés en très peu de semaines, suite à l'annonce de la disparition éventuelle de ce journal. Si la volonté des Morgiennes et des Morgiens n'est pas là, alors elle ne comprend plus. Elle invite à la générosité ce soir.

M. Richard BOUVIER revient sur le fait que sur le fond tout le monde est d'accord mais ce qui sépare c'est : pourquoi donner de l'argent à une société rentable, autant sympathique soit elle ? Pourquoi ne pas donner au journal La Côte ou 24 Heures ?

Après trois séances de travail, la différence est là, pourquoi soutenir ce don ? Il se voit bien le faire mais ne peut pas en raison du précédent que cela occasionne, il estime que c'est de la concurrence déloyale. Le prêt ne met pas en péril l'achat du Journal de Morges par M. Jotterand via la Vie d'ici SA.

M. le Syndic Vincent JAQUES, afin d'apaiser les craintes de M. Bouvier, explique qu'une discussion est actuellement en cours pour créer un partenariat avec le Journal de La Côte dans le cadre des 125 ans du quotidien. Ces actions de soutien sont à considérer comme des partenariats et la Municipalité réfléchit pour éviter de créer des précédents. Il est possible à un moment précis de soutenir le Journal de Morges mais il est nécessaire de veiller en parallèle à ce que des situations de conflits et de concurrence n'existe pas.

M. Joseph WEISSEN prend la parole pour remercier le Journal de Morges pour ce qu'il apporte et cite un nombre impressionnant de personnalités ou entités, tant politiques, que sportives, associatives, privées ou publiques qui ont soutenu ou soutiennent le Journal de Morges.

Il met en avant que le Journal de Morges traite du lien social, de l'intérêt public, de l'intérêt régional, de la preuve d'audace et du courage de la vitrine locale, de la vie associative, culturelle et sportive.

Il termine en citant les propos de Mme la Préfète du district, Andréa Arn « *En tant que Préfète du district de Morges, je me dois de suivre au plus près les 62 communes qui sont sous ma responsabilité. En ce sens, la presse locale m'est très précieuse. Aujourd'hui je suis ravie que le Journal de Morges ait trouvé un repreneur local* ».

Pour conclure, M. Weissen recommande de voter en faveur du rapport de minorité.

M. Pascal GEMPERLI revient sur le courage de M. Jotterand, c'est un vrai risque de créer une SA, de reprendre un journal et la société a besoin de cet esprit entrepreneurial.

Sur le principe, il partage les avis de M. Bouvier et les commissaires du rapport de majorité. Il se pose beaucoup de questions sur le financement d'une SA par la Ville. Il y a la question de la liberté de la presse, de la gestion des fonds publics. Une autre forme d'organisation telle qu'une association ou une coopérative lui aurait semblé plus adaptée pour demander des fonds publics.

Quel que soit le vote, la survie du Journal de Morges sera assurée, alors il votera le rapport de majorité. Il termine en disant que la meilleure façon de soutenir la presse locale c'est de s'abonner et de placer des annonces.

M. Mathieu BORNOZ explique que le Groupe des Verts est un peu partagé sur cette question de financement. Pour lui, la question ce n'est pas d'être pour ou contre la presse locale ou le Journal de Morges. Le meilleur moyen de soutenir un journal reste de s'y abonner et s'il y a une vraie question à laquelle il faut répondre ce soir c'est : comment peut-on engager des fonds publics sur des dons ?

Si par le passé, beaucoup d'associations étaient basées sur des statuts à but non lucratif où les règles étaient de réengager les bénéficiaires dans la manifestation, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Tant sur les constructions de sociétés ou de manifestations, les logiques sont beaucoup plus compliquées. Il est question de partenaires privés qui s'engagent sur un certain bénéfice, la logique du bénévolat a disparu dans bien des cas.

Il estime tout à fait légitime que le Conseil se questionne sur cette problématique, avec la possibilité de voir naître, un jour, une charte ou des règles plus claires quant à la manière dont la Commune se positionne sur ce type de demandes.

Il invite à la prudence et à débattre du sujet, notamment dans le cadre de la motion des Verts sur les manifestations. A titre personnel, il votera le rapport de majorité.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Baptiste MULLER met en opposition les deux rapports avant de faire voter sur le fond, le rapport choisi par l'assemblée.

Le rapport de majorité est soutenu par 57 voix contre 26 pour le rapport de minorité et 11 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

(72 pour, 21 absents, aucun avis contraire)

1. d'accorder un prêt, sans intérêt, de CHF 150'000.00, à la société la Vie d'ici SA, remboursable au plus tard le 31 décembre 2022 ;
2. que le prêt pourra être versé uniquement au moment du rachat des actions restantes du Journal de Morges SA par la Vie d'ici SA ;
3. qu'un contrat en bonne et due forme devra régir de manière claire et équitable ce prêt

8. Postulat Philippe Laurent et consorts "Pour une consultation accrue de la population en matière d'urbanisme" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Syndic Vincent JAQUES informe que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cet élément.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président Baptiste MULLER invite l'assemblée à passer au vote.

Le postulat est accepté à une majorité évidente moins 25 abstentions.

9. Motion des Vert'Libéraux "Pour une mobilité morgienne fluide prenant en compte tous les moyens de déplacements, en privilégiant la mobilité douce" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Syndic Vincent JAQUES informe que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

M. Yves MENETREY demande le renvoi en commission, le Conseil accepte le renvoi en commission.

10. Motion du Groupe des Verts "Pour un subventionnement transparent et équitable des manifestations" – Développement.

M. Yvan CHRISTINET lit le texte de la motion, annexé au procès-verbal.

11. Interpellation Frédéric Vallotton et consorts "Pour une manipulation appropriée de nos archives".

M. Frédéric VALLOTTON lit son interpellation, annexée au procès-verbal.

La Municipalité répondra à la prochaine séance.

12. Interpellation du Groupe PLR « Commission consultative Suisses-Etrangers, quand saine gestion et fantaisie ne font pas bon ménage ».

M. Pierre Marc BURNAND lit l'interpellation, annexée au présent procès-verbal.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond qu'un éclairage partiel sera fait ce soir, en réponse aux questions que lui avait transmis M. Burnand. Il ne peut en revanche pas répondre au contenu des six pages exposées ce soir, dont il n'a pas eu connaissance au préalable. La Municipalité devra vérifier la véracité du contenu global et amènera ultérieurement des compléments aux informations qu'il est en mesure de donner ce soir.

En premier lieu, il rappelle que la Commission consultative d'intégration Suisses-Etrangers est le fruit d'une volonté politique ancrée de longue date dont l'impact po-

sitif sur l'intégration des étrangers est à souligner. Les différentes manifestations organisées ont favorisé des liens entre les membres de la commission, la population étrangère et la population suisse.

La création du compte postal a été décidée par voie municipale, le 12 mars 1996, pour assurer la diffusion et le financement du livre « Le pays où je vis », brochure visant à faciliter l'intégration des étrangers.

A la première question, relative aux pratiques internes de la commission, la Municipalité informe qu'elle en a pris connaissance à la fin de l'année 2016, lorsque les activités liées à l'intégration ont été reprises par Mme la Municipale Sylvie Podio. Jusqu'alors le fonctionnement empirique de la commission n'avait fait l'objet d'aucune analyse particulière de la Municipalité qui n'était pas plus au courant du mode de rétribution interne des membres de la commission. Quand bien même chaque Groupe du Conseil communal est représenté au sein de cette commission, la Municipalité estime qu'elle n'a aucunement rompu le climat de confiance instauré avec le Conseil communal.

Pour le surplus, la Municipalité répondra aux diverses questions lors de la prochaine séance.

13. Interpellation du Groupe PSIG "Des feuilles plus transparentes pour les arbres morgiens ?"

M. Rémi PETITPIERRE lit l'interpellation qui est annexée au procès-verbal.

La Municipalité ne souhaite pas donner de réponse immédiate.

14. Motion Jean-Pierre Morisetti « Création d'une monnaie locale « morgienne » ».

M. Jean-Pierre MORISETTI lit le texte de la motion, annexé au procès-verbal.

15. Motion des Verts « Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous : flore, faune et humains » - Dépôt.

16. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce deux réponses orales.

Réponse verbale à la question posée en séance du Conseil communal par Mme la Conseillère communale Edith Magali Barblan qui demande si le Plan lumière peut être utilisé pour un éclairage écologique du passage souterrain sous l'autoroute.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« L'intérieur du passage souterrain dispose d'un éclairage conforme, qui est atténué par les tags sur les parois. »

Afin d'améliorer la situation aux abords du passage, le plan lumière prévoit de remplacer les luminaires situés aux 2 extrémités du passage et nous porterons un soin particulier à améliorer de façon générale l'éclairage dans ces zones tout en mettant en place un éclairage écologique et économique. »

Réponse verbale à la question posée en séance du Conseil communal du 1^{er} mars 2017 par Mme la Conseillère communale Anne Stern-Grin, demandant à la Municipalité d'intervenir auprès des CFF pour le nettoyage du passage piétonnier longeant les voies de chemin de fer entre la gare de Morges-Saint-Jean et l'avenue de Saint-Jean, chemin qui est jonché de déchets divers et parfois dangereux.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Ce cheminement piétonnier situé entre la paroi anti-bruit et les voies de chemins de fer a été renouvelé et amélioré en août 2014 par les CFF, à leurs frais, dans le cadre de travaux d'assainissement phonique.

En effet, ce cheminement est situé sur le domaine des CFF, mais une convention est en cours d'élaboration afin que la Commune obtienne le droit d'utiliser ce cheminement piétonnier. Le droit qui lui sera ainsi accordé permettra de garantir le passage public en tout temps pour la mobilité douce, mais impliquera que la Commune de Morges assure l'entretien de ce tronçon. Par conséquent, l'état de propreté sur le chemin piétonnier devrait s'améliorer dès que la convention sera signée.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication. »

17. Questions, vœux et divers.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« Une question à notre Municipalité concernant la réalisation de l'îlot Sud du PPA Morges Gare-Sud.

Le plan, tel qu'on peut le trouver sur le site Internet de la Ville, prévoit de faire une rue Centrale parfaitement rectiligne, d'où la démolition déjà effectuée du bâtiment ex-UCAR, et prévoit aussi de rendre constructible la surface de la rue Centrale actuelle, en face de la Pizzeria « La Cantina » (ex – Siesta).

Il s'ensuit un angle entre la rue du Sablon et la rue Centrale très aigu. Lors de la présentation du PPA, il me semble me souvenir que le parcours de circulation des bus rue de la Gare ⇒ rue du Sablon ⇒ rue Centrale ⇒ place de la Gare avait été annoncé comme impossible vu l'angle entre les deux rues.

Je crois me souvenir aussi que ceci n'était pas considéré comme un problème, étant donné que le but final était de ne plus utiliser la place de la Gare comme arrêt des bus.

Seulement, à court et même moyen terme, il n'est pas possible de réaliser la zone d'arrêt de transports publics au Nord de la gare, pour la bonne raison que le sort de la caserne des pompiers n'est pas encore réglé.

Qu'on le veuille ou non, il faudra donc bien continuer à accueillir les bus sur la place de la Gare.

Or, il est prévu de démolir l'actuel îlot Sud à court terme, et de le reconstruire dans la foulée.

La Municipalité s'est-elle déjà occupée du problème – pour autant qu'il y ait bel et bien un problème, et les solutions sont-elles déjà connues ? Si oui, comment est prévu l'accès des bus à la place de la Gare, et si non, a-t-elle conscience qu'il faut résoudre ce problème avant de donner une autorisation de construire ?

(Il faut aussi ne pas oublier l'accès des véhicules privés, au minimum un « dépose-minute » étant indispensable en permanence vers une gare).

La Municipalité répondra ultérieurement.

La parole n'est plus demandée, **M. le Président Baptiste MULLER** remercie les Conseillers pour leur travail et clôt la séance à 23h30.

Le Président

La secrétaire

Baptiste Müller

Tatyana Laffely Jaquet

Annexes :

- Motion du Groupe des Verts "Pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations"
- Interpellation Frédéric Vallotton et consorts "Pour une manipulation appropriée de nos archives"
- Interpellation du Groupe PLR « Commission consultative Suisses-Etrangers, quand saine gestion et fantaisie ne font pas bon ménage »
- Interpellation du Groupe PSIG "Des feuilles plus transparentes pour les arbres morgiens ?"
- Motion Jean-Pierre Morisetti « Création d'une monnaie locale morgienne »